



RETRAIT DU PROJET DE LOI DIT DE « SÉCURISATION DE L'EMPLOI »

Mesdames et Messieurs les Parlementaires

Vous n'avez aucun mandat pour voter le dynamitage du Code du Travail

RASSEMBLEMENT ET MANIFESTATION

MARDI 9 AVRIL à 14H30

Place de la Préfecture à TOURS

Le 1^{er} Ministre a présenté son projet de Loi au Conseil des Ministres : « *c'est un accord gagnant-gagnant pour les entreprises qui connaissent des difficultés, qui doivent se réorganiser en anticipant la situation...* ».

Le Patronat a demandé que le projet de loi soit totalement fidèle à l'accord signé le 11 janvier 2013 (par le Medef CFDT-CFTC-CGC), sous prétexte que c'est un accord « donnant-donnant ».

En clair : demain, un employeur pourrait annoncer aux salariés : « *l'entreprise est en difficulté financière, ceux qui n'accepteront pas une baisse de salaire, seront mis dehors....* »

Avec cet accord, les patrons pourraient exercer un chantage permanent pour déroger aux conventions collectives, aux accords de branches, et même au Code du Travail.

Mobilité ou viré (article 15).

Les salariés pourront être licenciés pour motif personnel en cas de refus de mobilité.

Faciliter les licenciements (article 20).

Le patronat pourra décider de la procédure de licenciement et du contenu du plan social par simple accord d'entreprise. Il pourra licencier plus facilement et plus rapidement.

Généralisation du chantage à l'emploi (article 18).

Les salariés qui refusent l'application d'un accord collectif de baisse de salaires ou d'augmentation du temps de travail seront licenciés pour motif économique individuel. Le motif du licenciement sera inattaquable.

Les patrons à l'abri des juges (titre V).

Les possibilités de recours juridiques des salariés sont limitées dans le montant et dans la durée. Pour la contestation des licenciements au Conseil des Prud'hommes, la durée de recours juridique est réduite de 5 ans à 24 ou 36 mois. C'est une mesure injuste qui favorise l'impunité patronale.

Nous alertons tous les salariés :

Cet accord est un véritable projet de société. Une société sans aucun droit pour les salariés et les pleins pouvoirs pour les actionnaires. Il rejoint les projets de démantèlement des services publics, de l'école, des hôpitaux, des retraites et de la sécurité sociale. **Cette journée nationale doit exprimer un refus de l'austérité et de la flexibilité ; l'exigence de réponses nouvelles pour les droits sociaux, l'emploi, l'augmentation des salaires et des pensions.**

Le 9 avril, nous appelons les salariés du public et du privé,

Par la grève et les débrayages, à participer massivement au rassemblement départemental à 14H30, où nous établirons, sur la base des faits, le caractère inacceptable de ce projet de casse des droits des salariés et du Code du Travail.

Transposition de l'ANI du 11 JANVIER 2013

FO DEMANDE LE RETRAIT DU PROJET DE LOI

Le projet de loi dit de «sécurisation de l'emploi» est actuellement discuté au Parlement avec des délais très serrés.

Par rapport au texte de l'Accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013, des rectifications ont été apportées au projet de loi mais le fond demeure, à savoir, pour l'essentiel:

la flexibilité réclamée depuis longtemps par le patronat:

- instauration des accords de maintien dans l'emploi avec baisse possible des salaires et abandon de l'obligation de faire des Plans de sauvegarde de l'emploi (PSE);
- raccourcissement des délais de procédures pour les PSE;
- mobilité interne forcée.

**Autrement dit: «la flexibilité c'est maintenant, les droits nouveaux demain peut-être»;
FO demande le retrait de ce projet de loi qui remet en cause les droits sociaux.**



**STOP À L'AUSTÉRITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
REFUS DE LA FLEXIBILITÉ**

**NON À L'ACCOMPAGNEMENT DE LA POLITIQUE D'AUSTÉRITÉ
STOP À L'ACCENTUATION DE LA FLEXIBILITÉ
NON À LA RÉGRESSION SOCIALE**



En participant aux actions et aux rassemblements

le 9 avril 2013

**vous marquez votre refus de la flexibilité et exigerez
de vraies garanties sociales avec un vrai travail, un vrai salaire**

RASSEMBLEMENT ET MANIFESTATION à TOURS

**PLACE DE LA PREFECTURE à 14H30
NON à L'AUSTERITE ! NON à la FLEXIBILITE!**

FO
la force syndicale
www.force-ouvriere.fr